

*Date de dépôt : 7 décembre 2020*

## **Rapport**

**de la commission de l'enseignement supérieur chargée d'étudier la proposition de motion de M<sup>mes</sup> et MM. Virna Conti, Stéphane Florey, Thomas Bläsi, Christo Ivanov, Patrick Lussi, Marc Falquet, Eric Leyvraz, Patrick Hulliger, Eliane Michaud Ansermet, André Pfeffer pour des bibliothèques universitaires avec des horaires mieux adaptés aux besoins des utilisateurs**

*Rapport de majorité de M<sup>me</sup> Natacha Buffet-Desfayes (page 1)*

*Rapport de minorité de M. Patrick Hulliger (page 15)*

## **RAPPORT DE LA MAJORITÉ**

### **Rapport de M<sup>me</sup> Natacha Buffet-Desfayes**

Mesdames et

Messieurs les députés,

Les commissaires de la commission de l'enseignement supérieur ont traité, lors des séances des 18 juin, 15 octobre et 5 novembre 2020, la proposition de motion 2624.

Les procès-verbaux ont été pris par M<sup>mes</sup> Barbara Lambert et Mélissa Hochuli. Qu'elles soient vivement remerciées pour la qualité de leur travail.

### **Séance du 18 juin 2020**

#### *Audition de M<sup>me</sup> Virna Conti, auteure de la motion*

M<sup>me</sup> Virna Conti fait part aux commissaires du fait qu'il manque de places dans les amphithéâtres mais aussi dans les bibliothèques universitaires.

Puisqu'il n'est pas possible d'agrandir les bibliothèques, il faut envisager de réaménager les horaires d'ouverture de ces dernières.

Les horaires d'ouverture actuels s'étendent du lundi au vendredi de 8 à 22 heures ainsi que les week-ends de 9 à 18 heures. Les facultés n'ont pas toutes les mêmes horaires de cours et les filières qui les composent non plus. M<sup>me</sup> Virna Conti cite l'exemple de l'école d'avocature dont les cours peuvent durer jusqu'à 20 heures. Les élèves qui en sortent voient la bibliothèque de l'école se fermer peu après.

Elle précise que les bibliothèques universitaires ne limitent, à juste titre selon elle, pas leur accès aux seuls universitaires, mais aussi que cela peut poser problème quand des élèves du collège ou du cycle d'orientation prennent les places des étudiants dans les bibliothèques. Il ne serait toutefois pas justifié de leur restreindre l'accès aux bibliothèques universitaires, car les bibliothèques des écoles sont ouvertes uniquement pendant les heures de cours, ce qui n'est pas le cas des bibliothèques universitaires.

Dès lors, suivant les périodes de l'année, les étudiants, les collégiens, les doctorants et les professeurs se trouvent tous ensemble dans les mêmes bibliothèques. Tout cela laisse entendre que les horaires d'ouverture des bibliothèques sont mal adaptés et, suivant les facultés, mal aménagés.

Elle relève également qu'il y a de plus en plus d'étudiants chaque année et qu'il y a plus d'étudiants qui effectuent des mobilités et viennent d'universités d'autre pays ou d'autres cantons. Ces derniers sont souvent logés dans les cités universitaires qui ne leur permettent pas de réviser et de travailler dans de bonnes conditions.

Ainsi, il faudrait élargir les horaires d'ouverture des bibliothèques universitaires durant les week-ends et la semaine. Pour M<sup>me</sup> Virna Conti, il serait intéressant de reprendre le modèle de certaines universités vaudoises qui ouvrent jusqu'à minuit en semaine et jusqu'à 20 ou 22 heures pendant le week-end.

### *Questions des commissaires*

Les commissaires demandent s'il est certain que dans le canton de Vaud certaines bibliothèques universitaires ouvrent jusqu'à minuit.

Ils souhaitent savoir si des associations d'élèves ont transmis une telle demande à l'Université de Genève, si elle a été traitée, si oui, si elle l'a refusée et pourquoi cette demande ne passe pas par l'assemblée de l'université.

Ils aimeraient savoir s'il la motion a volontairement fait porter cette demande uniquement sur les bibliothèques de l'université et si celles des hautes écoles spécialisées (HES) ou la Bibliothèque de Genève (BGE) pourraient aussi être concernées, car cette dernière est remplie d'étudiants.

Ils relèvent que la mixité entre les étudiants et les élèves est une bonne chose, et qu'elle comprend aussi des personnes qui ne sont ni étudiantes ni élèves, et ils demandent à la motionnaire si elle voit cette mixité d'un bon œil.

Ils souhaitent savoir où s'arrêtent les compétences de la Ville de Genève et où commencent celles de l'université, avoir des détails sur les conditions de travail du personnel qui verrait ses horaires modifiés, s'interrogeant sur leurs droits en tant que salariés de l'Etat et leur compatibilité avec une éventuelle extension des horaires.

Ils aimeraient savoir si les places de travail des salariés prendraient le risque d'être remplacées par une main-d'œuvre étudiante bon marché.

Ils se demandent qui va mettre en place cette éventuelle extension des horaires, s'il faudrait prolonger les horaires de ceux qui travaillent déjà ou s'il faudrait effectivement que les étudiants prennent le relais. Ils pensent qu'il pourrait s'agir d'horaires de travail décalés et rappellent que les employés des bibliothèques municipales, désormais ouvertes le dimanche, sont libérés à un autre moment quand ils travaillent le dimanche.

Ils aimeraient savoir s'il y aurait une possibilité de prévoir des salles qui resteraient ouvertes pour les étudiants la nuit, car de toute façon la sécurité y est assurée. Cela permettrait d'éviter de mobiliser du personnel.

Ils se demandent si le fait de laisser les étudiants seuls dans la bibliothèque ou dans des classes ne constitue pas un risque disciplinaire et craignent que, sans contrôle, il y ait des débordements.

Ils se demandent enfin si cette problématique est liée seulement aux horaires d'ouverture ou s'il faut envisager une autre manière de concevoir la bibliothèque, si le personnel actuel suffira en cas d'une réorganisation, comment les bibliothécaires acceptent l'engagement d'étudiants et s'il faudrait engager plus de personnes dans les bibliothèques.

### ***Réponses de la motionnaire***

M<sup>me</sup> Virna Conti confirme que certaines bibliothèques universitaires du canton de Vaud sont ouvertes jusqu'à minuit.

Elle répond que, à sa connaissance, beaucoup d'associations ont voulu approcher le rectorat, mais qu'il n'y a pas eu de retour et que ce problème

d'horaires est fréquemment évoqué au sein de l'université. Elle ne sait pas si cette demande est passée par l'assemblée de l'université.

Elle dit qu'elle connaît surtout l'université, qu'elle a des retours des étudiants qui sont à l'Université de Genève, c'est pourquoi elle s'est focalisée sur elle. Toutefois, il va de soi que, si le même besoin se fait ressentir pour les HES, il faudra suivre la même voie. La BGE n'est pas concernée par la demande de la motion.

M<sup>me</sup> Virna Conti explique que la mixité entre étudiants et élèves est due au fait que les bibliothèques qui sont réservées à ces derniers ne sont pas ouvertes au moment où les cours se terminent. Elle dit qu'il n'y a pas assez de places pour tout le monde pour l'instant. Cependant, elle ne souhaite pas limiter l'accès aux bibliothèques universitaires aux seuls étudiants. Elle espère qu'il n'y aura pas à en arriver là et que cela pourrait être évité par l'aménagement des horaires.

Elle met en exergue que les bibliothèques emploient beaucoup d'étudiants et qu'il faudra peut-être prévoir qu'ils prennent le relais le matin ou le soir, voire les week-ends pour prolonger les horaires d'ouverture. Elle relève qu'il y a beaucoup d'étudiants qui souhaiteraient trouver un travail et que cela peut les arranger de travailler pendant le week-end. Elle soulève la question de savoir s'il serait possible de garder la bibliothèque ouverte uniquement pour que les élèves puissent s'y installer et y travailler, sans nécessairement consulter des livres. Dans ce cas, il faudrait employer du personnel de sécurité pour surveiller l'entrée des bibliothèques.

Elle rétorque qu'il n'est pas question de remplacer les salariés actuels et propose d'employer des étudiants de 22 heures à minuit, car le soir il y a déjà souvent des étudiants qui travaillent à l'accueil. Elle propose de garder des salariés fixes de 8 à 18 heures et qu'ensuite des étudiants prennent le relais.

M<sup>me</sup> Virna Conti reconnaît que la question de savoir les horaires de travail de qui sont prolongés est légitime et elle ne pense pas qu'il faille faire travailler les employés actuels jusqu'à minuit. Elle dit que des horaires décalés seraient possibles, mais qu'il serait plus facile d'employer des étudiants plutôt que de devoir réaménager tous les contrats pour les salariés actuels. Elle affirme que la plupart des personnes préfèrent avoir des horaires fixes alors que les étudiants sont plus flexibles.

Elle répond qu'il y a des tables aménagées, mais que les étudiants n'osent pas y laisser leurs affaires. La bibliothèque a un côté très sécurisant qui fait que l'étudiant préférera instinctivement travailler en bibliothèque plutôt que dans une salle à part. Elle propose l'alternative qui permettrait de placer du personnel de sécurité devant la bibliothèque pour qu'il la surveille pendant

l'extension des heures d'ouverture et elle explique qu'il n'y a pas besoin de beaucoup surveiller ce qui se passe dans les bibliothèques pendant les heures d'ouverture habituelles, car les étudiants sont très disciplinés.

Elle précise que 9 personnes sur 10 qui travaillent dans les bibliothèques sont actuellement des professionnels et qu'il y également des étudiants auxquels on pourrait passer le relais pour assurer les horaires tardifs en semaine ou le week-end.

### *Discussion*

Il faudrait savoir ce qui se fait dans les autres cantons. Genève devrait être meilleure en la matière, car une possibilité d'ouvrir les bibliothèques jusqu'à minuit existe déjà dans le canton de Vaud et il serait bon d'entendre des responsables de ces bibliothèques pour connaître leur expertise.

Il faudrait auditionner le rectorat qui pourra dire de quelle manière les bibliothèques universitaires pourraient s'organiser pour étendre ses horaires de deux heures.

Le département confirme que cette question concerne le rectorat et particulièrement la direction de l'information documentaire à l'Université de Genève. Il indique qu'un relevé des données a été effectué pendant les examens. La discussion sera plus précise quand les commissaires disposeront des données sur les horaires d'ouverture, le nombre d'usagers, les ETP, etc. Le problème est que les bibliothèques universitaires sont a priori destinées aux étudiants mais aussi fréquentées par les collégiens. Il estime qu'il serait intéressant d'avoir un retour sur le questionnaire effectué par la direction générale de l'enseignement secondaire II et complété par 2921 collégiens.

Il serait intéressant d'auditionner des représentants de l'Association des bibliothécaires, car les bibliothécaires de l'ancienne faculté des SES avaient fait la grève et se sont ensuite constitués en association pour des questions de revalorisation de leur profession liée à des extensions d'horaires.

Il faudrait auditionner la Ville de Genève, précisément les bibliothèques municipales, car si les bibliothèques universitaires sont utilisées par les étudiants mais également par un autre public, les bibliothèques municipales sont fréquentées par les étudiants qui ne trouvent pas de place dans les bibliothèques universitaires. Cette audition serait aussi la bienvenue du fait que les usagers y sont aussi divers, qu'elles se trouvent dans un périmètre restreint, que les bibliothèques ont pour vocation d'offrir de bonnes conditions à la population et aux étudiants, que la Ville a ouvert certaines de ses bibliothèques le dimanche matin, que c'est le fruit d'une large concertation et que cette ouverture fait office de test. Il faut une vision

globale de la situation. La mixité sociale est importante et les espaces partagés peuvent engendrer des problèmes sociaux. Les bibliothèques, qu'elles soient universitaires, scientifiques ou municipales ont à rôle de cohésion sociale à jouer.

Le département précise que l'appellation « bibliothèque scientifique » inclut notamment la Bibliothèque de Genève et la Bibliothèque d'art et d'archéologie. Quand on parle de l'association des bibliothèques scientifiques suisses, ce sont celles de la Ville de Genève ainsi que celles des HES qui sont concernées.

Il ne faut pas forcément importer les problématiques de la Ville de Genève dans celles de l'université et en tous les cas pas avant de savoir comment la motion sera accueillie par l'université.

La Bibliothèque de Genève a un rôle de bibliothèque scientifique et il faudrait qu'elle retourne dans les mains de l'Etat. Elle est remplie d'étudiants et la problématique posée par cette motion concerne aussi la Bibliothèque de Genève qui fait partie du bloc des bâtiments d'Uni Bastions.

Il serait bon d'avoir un éclairage sur les pratiques d'heures d'ouverture des bibliothèques, qu'elles soient scientifiques, municipales ou universitaires. Il serait donc intéressant d'avoir une cartographie de ce qui existe et de savoir s'il y a une demande de la part des étudiants pour que toutes les bibliothèques soient ouvertes ou s'ils pensent plus particulièrement à celle d'Uni Mail.

Si cette demande d'extension des horaires d'ouverture est étendue aux bibliothèques municipales de la Ville de Genève, il faudrait envisager des contacts avec les autres communes qui disposent de bibliothèques et leur demander leurs chiffres, si elles disposent de places de travail.

Les étudiants ont adressé une demande concernant les horaires des bibliothèques scientifiques, de la BGE et des bibliothèques municipales.

Il s'agirait donc d'auditionner le rectorat de l'université, le secondaire II, l'Association des bibliothécaires, le magistrat chargé de la culture à la Ville de Genève, accompagné de la direction de la BGE, des représentants des universités romandes et la CUAÉ.

## **Séance du 15 octobre 2020**

### ***Audition de M<sup>me</sup> Marie Fuselier, directrice de la division de l'information scientifique à l'Université de Genève***

Le président rappelle en préambule les heures d'ouverture des bibliothèques de l'Université de Genève. Il rappelle que leur taux d'occupation est de 76% maximum et qu'elles connaissent une fréquentation

qui ne s'élève plus qu'à 20% entre 21 et 22 heures. Pendant les périodes dites « creuses », le taux de fréquentation s'abaisse à 3% entre 21 et 22 heures. La question est donc de savoir si le besoin des étudiants est satisfait.

M<sup>me</sup> Fuselier précise que la bibliothèque de l'université est dispersée sur quatre sites et six bâtiments. Avec environ 3000 places de travail, l'université maintient un bon ratio entre le nombre de places de travail et le nombre d'étudiants. Les chiffres cités par le président représentent une fréquentation moyenne. Dans les périodes de très haute fréquentation, notamment avant les examens, le taux de fréquentation s'élève à 90% entre 14 et 17 heures. Une enquête a été menée auprès des étudiants et a révélé un taux de satisfaction de 91%. La problématique est donc celle de l'éventuelle priorisation du public pendant des périodes données.

Pendant la période de COVID et avant les examens, l'ensemble des places de travail sont ouvertes, le port du masque est obligatoire et un contrôle du public, qui doit présenter une carte d'étudiant pour entrer, est effectué. Ce contrôle est inscrit dans le règlement de gestion de la bibliothèque. Le public, pendant les périodes de basse fréquentation, est notamment composé d'étudiants de l'université (73%), des hautes écoles (11%) et des collèges (3%). L'étude sur le public des bibliothèques en période de haute fréquentation n'a pas pu avoir lieu à cause du COVID. Uni Mail et le CMU ont une forte proportion d'utilisateurs externes (entre 10 et 15%). La véritable question de cette motion est donc celle d'une éventuelle priorisation du public pendant les 88 heures d'ouverture hebdomadaires.

### *Questions des commissaires*

Les commissaires se demandent si des personnes qui n'étaient pas des étudiants ont déjà dû sortir.

Ils s'interrogent sur le terme « au calme » du dernier considérant.

Ils veulent savoir si les taux de fréquentation varient suivant les sites, quel est le pourcentage de fréquentation suivant le public et si étendre les horaires d'ouverture de 22 heures à minuit et le week-end de 21 à 22 heures réglerait un problème réel.

Ils se demandent si l'université a des contacts avec l'enseignement secondaire, si cette problématique a été soulevée par les associations étudiantes et si ce problème peut effectivement être réglé par le politique.

Ils remarquent que l'université a, en comparaison des autres universités, un nombre satisfaisant de places de travail et se demandent donc si prioriser les étudiants en période d'examens plutôt que d'étendre les horaires serait

une solution. Ils souhaitent connaître le taux de fréquentation pendant les périodes de haute fréquentation ailleurs qu'à Uni Mail et au CMU.

Les commissaires demandent si la possibilité d'avoir des tablettes supplémentaires, de strapontins existe et s'il y a une application qui permet de connaître le nombre de places libres suivant les sites.

Ils s'interrogent sur ce qu'il faut comprendre par « file d'attente » dans le 3<sup>e</sup> considérant.

Ils demandent s'il est possible d'élargir les horaires d'ouverture pendant les périodes d'examen et sur quelle durée s'étendent ces derniers.

Ils demandent finalement si une solution de « service minimum » pourrait être envisagée pour réduire les 700 000 francs annuels que coûterait l'extension des horaires d'ouverture.

### *Réponses*

M<sup>me</sup> Fuselier confirme qu'il est arrivé que, pendant les périodes de très forte fréquentation, le personnel de la bibliothèque ou la sécurité fassent sortir des gens. Cependant, la bibliothèque est publique et aucun contrôle n'est donc effectué à l'entrée. Un dispositif de contrôle se trouve cependant dans le règlement et est systématiquement appliqué pendant la période d'examens.

Elle dit que la bibliothèque est calme, même si parfois il faut rappeler les règles au plus jeune public, ce qui ne constitue pas un gros problème.

M<sup>me</sup> Fuselier répond que les chiffres donnés sont les chiffres moyens pour l'ensemble des espaces. A Uni Mail et au CMU, il y a des pics de fréquentation entre 14h et 17h (90-95%). Une réelle problématique de répartition des étudiants sur les différents sites existe. Actuellement, Uni Bastions est en rénovation et ses bibliothèques sont réparties ailleurs. Les places de travail y sont moins utilisées que quand les bibliothèques sont en milieu urbain. Le besoin d'élargir les horaires d'ouverture n'est pas urgent. Elle remarque que les bibliothèques universitaires du canton de Vaud sont ouvertes jusqu'à 23 heures, mais c'est le seul exemple en Suisse. Elle note que, si les bibliothèques sont ouvertes plus longtemps, cela coûtera plus cher. Un personnel fixe assure l'accueil entre 8 et 18 heures. Entre 18 et 22 heures, ce sont des étudiants qui assurent cet accueil. Les agents de sécurité sont aussi à prendre en compte dans les coûts qui seraient engendrés par une extension des horaires d'ouverture. Une ouverture prolongée est donc possible, mais son surcoût n'est pas négligeable. Si la bibliothèque reste ouverte de 8 heures à minuit tous les jours sur chaque site, le surcoût total s'élèverait à 700 000 francs par année. Une harmonisation des horaires a eu



lieu en 2012 pour répondre aux besoins des étudiants. Une ouverture prolongée des bibliothèques est donc possible, mais implique des coûts sans forcément répondre au besoin du plus grand nombre.

Ces discussions ont déjà eu lieu et cette question était remontée à l'assemblée de l'université. Elle se demande donc pourquoi cette question s'est posée dans la sphère politique. Elle suppose qu'il y a un autre public que celui des étudiants universitaires, notamment des étudiants des HES et des collégiens, et un dialogue a donc été entamé pour comprendre comment les bibliothèques des collèges fonctionnaient, ce qui a montré que les horaires y étaient plus restreints qu'à l'université. La bibliothèque rend un service à la population entière et pas uniquement à la communauté universitaire.

M<sup>me</sup> Fuselier répond qu'une place de travail correspond généralement à une table, mais que des espaces plus conviviaux, très appréciés par les étudiants, sont aussi à disposition. Le ratio précité est strictement relevé en bibliothèque. Le campus est urbain, donc il y a d'autres publics que des étudiants et élèves. Donner une priorité aux étudiants est une option et le dispositif existe, mais c'est une mesure impopulaire, car elle suscite beaucoup d'incompréhension, notamment auprès des étudiants genevois qui étudient dans un autre canton. Ce dispositif est donc activé seulement lorsque la situation est très problématique. Ainsi, une place de travail a toujours pu être offerte aux étudiants qui en souhaitaient une. Pour les autres sites, le taux varie, mais se situe aux alentours de 60%.

Elle répond qu'une application mobile existe déjà et que c'est un baromètre d'occupation en temps réel. Il y a déjà eu une augmentation des places de travail mobiles, notamment au CMU. L'université est constamment à la recherche de solutions pour augmenter les places de travail, et des dispositifs alternatifs sont à l'essai.

Elle pense que le terme « file d'attente » se rapporte au fait que des usagers attendent que les portes de la bibliothèque ouvrent. Les étudiants en première année de médecine ont une année redoutable et restent souvent de 8h à 22h à la bibliothèque et aiment avoir « leurs places ».

Elle répond qu'il est toujours possible d'étendre les horaires d'ouverture pendant les périodes d'examens, mais qu'il faut en avoir les moyens financiers. Le travail est effectué de manière concertée et une harmonisation entre les sites des bibliothèques est souhaitée. Il ne faudrait donc pas élargir un horaire sur un seul site sans le faire sur les autres, car le problème se déplacerait. Les examens s'étendent sur quatre mois. Elle pense que, pour répondre aux saturations d'occupation des bibliothèques, il faut une

priorisation du public pendant les périodes d'examens, tout en gardant à l'esprit que prioriser un public n'est pas une démarche anodine.

Elle explique finalement qu'il n'est pas possible de laisser des espaces ouverts sans personne pour surveiller les lieux et ajoute que le dispositif actuel est déjà réduit au minimum.

### ***Audition de M. Bernard Sauvain, chargé de mission au DIP***

Le président explique que la motion affirme que les horaires des bibliothèques universitaires ne sont pas adaptés aux utilisateurs. Il y aurait des collégiens qui utiliseraient les bibliothèques universitaires, il demande donc quel est l'horaire d'ouverture des bibliothèques des collèges.

Il explique que, lors des périodes d'examens, certaines bibliothèques sont remplies. Ainsi, si une priorisation des publics est mise en place, les collégiens ne pourront y aller.

M. Bernard Sauvain trouve cela dommage, car si les conditions d'étude sont mauvaises, les collégiens n'auront pas d'autre endroit où aller. Cependant, une charge financière supplémentaire est inévitable dans le cas d'une extension des horaires d'ouverture.

### ***Questions des commissaires***

Des commissaires souhaitent savoir si les bâtiments scolaires ferment à une heure précise, si les horaires des bibliothèques des collèges pourraient être prolongés et s'il y a des revendications pour des horaires d'ouverture plus larges.

Ils demandent à quelle heure les bibliothèques des collèges ferment, quel serait le surcoût d'une ouverture jusqu'à 19 heures et si les collégiens vont à l'université pour avoir accès à de la documentation. Ils remarquent que la priorisation de certains publics dans les bibliothèques de l'université serait dommageable pour les collégiens qui iraient y chercher une ambiance porteuse pour étudier. Ils se demandent s'il est possible de négocier avec l'université pour accepter des collégiens qui deviendront universitaires l'année suivante.

Ils se demandent si des collégiens restent jusqu'à la fermeture des bibliothèques des écoles.

Ils souhaitent savoir s'il y a une communication entre le secondaire II et l'université.

Ils sont conscients du fait de la stimulation à travailler liée un cadre universitaire, mais se demandent si les bibliothèques des collèges devraient être aménagées pour y améliorer les conditions de travail.

Le président conclut en expliquant que la commission aimerait recevoir les informations demandées par écrit et connaître la politique du département pour permettre aux étudiants d'avoir un espace calme de travail.

### *Réponses de M. Bernard Sauvain*

M. Sauvain répond que les écoles ne sont pas des bâtiments publics, que les horaires des bibliothèques sont calqués sur les horaires des cours, que les horaires d'ouverture pourraient être élargis, mais qu'il faudrait du personnel supplémentaire, ce qui engendrerait un surcoût, qu'il n'a pas connaissance de telles revendications et qu'il va se renseigner auprès de sa direction. Les ressources actuelles ne permettent toutefois pas une ouverture des bibliothèques plus étendue.

Il dit que les bibliothèques ferment entre 17h et 17h30, qu'il est possible de chiffrer ce surcoût qu'il transmettra à la commission et que, en principe, le motif principal qui amène les collégiens à travailler à l'université est le calme. Il approuve le constat quant à l'éventuelle priorisation des publics et dit que ce point sera abordé dans le cadre d'une discussion avec l'université.

Il dit qu'il n'a pas de détails au sujet de collégiens qui resteraient à la bibliothèque jusqu'à la fermeture, mais qu'une étude peut être menée.

Il dit que le secondaire II et l'université dialoguent mais que, malgré cela, les horaires des bibliothèques du secondaire II ne peuvent pas être étendus et que les collégiens vont donc à l'université. Il ne sait pas si les discussions entre les deux entités ont été menées jusqu'au bout.

M. Bernard Sauvain indique que les écoles aménagent les bibliothèques comme elles le veulent, que le fait de pouvoir travailler en groupes est intéressant et que, selon les bibliothèques, de tels espaces existent déjà. Même si les bibliothèques étaient mieux aménagées, le problème des horaires resterait le même.

### *Discussion*

Les commissaires se demandent ce que le politique vient faire dans l'organisation des universités et des collèges, pourquoi l'application mobile de l'Université de Genève ne pourrait pas être étendue à toutes les bibliothèques de Genève, s'il s'agit d'un problème de places ou d'horaires.

Ils remarquent que les collégiens, les externes et les universitaires vont à la bibliothèque, car ils n'ont pas toujours un chauffage à la maison, que les étudiants ne sont pas forcément au courant des différents locaux à leur disposition, qu'il faudrait une synergie pour informer sur les différentes possibilités existantes et que le taux de présence diminue au cours de la journée pour finalement s'élever à 3% à 22 heures.

Ils trouvent important de bien faire circuler les informations au sujet des bibliothèques. Le DIP a un service d'information interne et c'est son rôle d'informer les étudiants de tous les niveaux scolaires.

Ils pensent que les étudiants n'iront pas à Battelle, car il y a un côté social à Uni Mail, un problème de distance à parcourir et de motivation en baisse à l'heure de l'afterwork, mais ils ne pensent pas qu'il soit nécessaire d'attribuer des ressources supplémentaires pour un problème qui n'est pas probant.

## **Séance du 5 novembre 2020**

### ***Discussion et vote***

Le président annonce que l'audition prévue de la Bibliothèque de Genève n'aura pas lieu en raison d'une impossibilité de son représentant.

Il rappelle que le problème fondamental ne semble pas résider dans les horaires mais dans le nombre de places à disposition et la répartition des étudiants sur les différents sites et qu'un allongement des horaires entraînerait un surcoût. Il pense qu'il est envisageable de prendre position sur le texte malgré l'audition qui a été annulée.

Le PDC fait remarquer que la motion n'a qu'une seule invite. Il souligne aussi que, de toutes les auditions, il est ressorti qu'une amélioration des heures d'ouverture des collèges était faisable et que l'information concernant le nombre de places ainsi que les endroits moins fréquentés pourrait circuler plus facilement, notamment à l'aide d'une application mobile qui viserait à répertorier le nombre de places vacantes en temps réel. Cependant, accepter ou refuser la proposition de motion n'aura pas d'influence sur ces éléments. Ainsi, il propose de la refuser en prenant note des remarques faites en séance.

Le PLR précise qu'il a eu suffisamment d'informations grâce aux auditions précédentes. Il remarque que le prolongement des horaires ne va pas résoudre le problème. Il n'est donc pas demandeur des prochaines auditions et propose de refuser la proposition de motion.

La majorité des commissaires refuse de maintenir l'audition de la Bibliothèque de Genève par 6 voix pour, 8 voix contre et 1 abstention. Le texte sera donc discuté et voté ce soir.

Le MCG a le sentiment que la motion soulève un faux problème et que des mesures organisationnelles sont possibles. Il n'est donc pas nécessaire d'aller plus loin.

Les Verts considèrent que l'élargissement des horaires ne changerait rien, car les étudiants ne restent pas à la bibliothèque au-delà de 20 heures. Ils vont donc refuser la proposition de motion.

Les socialistes pensent eux aussi qu'il ne faut pas accepter cette proposition de motion, car c'est effectivement un faux problème. Ainsi, il vaudrait mieux avoir une meilleure information au sujet des locaux et places de travail qu'un rallongement des horaires.

EAG indique que cette proposition de motion n'est pas très utile. Ainsi elle sera refusée.

L'UDC soutiendra cette proposition de motion et fera un rapport de minorité.

### **Vote**

Le président met aux voix la prise en considération de la proposition de motion.

|               |  |
|---------------|--|
| Oui :         | 1 (1 UDC)                                  |
| Non :         | 14 (4 PLR, 3 S, 2 PDC, 2 MCG, 2 Ve, 1 EAG) |
| Abstentions : | —  |

**La prise en considération de la proposition de motion est refusée.**

## **Proposition de motion (2624-A)**

### **pour des bibliothèques universitaires avec des horaires mieux adaptés aux besoins des utilisateurs**

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève  
considérant :

- la saturation des bibliothèques universitaires ;
- la difficulté pour les étudiants de trouver une place libre dans les bibliothèques, particulièrement avant les sessions d'examens ;
- les files d'attente parfois observées à l'entrée des salles de lecture ;
- le succès des bibliothèques universitaires auprès des personnes de l'extérieur ;
- le besoin pour les étudiants de disposer d'une place au calme pour leurs révisions ;
- le respect du principe de l'autonomie académique,

invite le Conseil d'Etat

à prendre contact avec le rectorat en vue d'instaurer des horaires d'ouverture des bibliothèques correspondant aux besoins des utilisateurs.

*Date de dépôt : 4 janvier 2021*

## RAPPORT DE LA MINORITÉ

### **Rapport de M. Patrick Hulliger**

Mesdames et  
Messieurs les députés,

L'étude de cette motion en commission a permis de faire le point sur le besoin réel des étudiants. En effet, la fréquentation des bibliothèques universitaires, et exclusivement universitaires, ne diminue pas. En parallèle, le nombre d'élèves augmente. Ces deux éléments qui sont le point central de cette motion 2624 n'ont, d'ailleurs, pas été balayés durant les travaux de la commission et ont même été relevés. La problématique des horaires des bibliothèques universitaires a donc été épaulée et reconnue, par la grande majorité des commissaires.

En effet, les différentes facultés de l'Université de Genève disposent de plages horaires des cours qui varient selon la branche. Si l'on ajoute à cela l'augmentation du nombre d'élèves, la fréquentation par d'autres personnes (collégiens, travailleurs) ainsi que l'impossibilité technique d'agrandir la taille de la bibliothèque, la seule solution qui se présente pour faire face à ce problème est alors un nouvel aménagement des horaires de la bibliothèque.

Dès lors, l'on peut raisonnablement se pencher sur la problématique.

Pour répondre au mieux à cette attente, un questionnaire a été envoyé par le rectorat à des collégiens. Il convient toutefois de préciser que la majorité des occupants de la bibliothèque, c'est-à-dire les universitaires qui, partant, sont les principaux concernés, n'ont pas eu leurs mots à dire.

De plus, une enquête de satisfaction aurait été menée afin de sonder les élèves à l'université. L'initiatrice de cette proposition de motion est elle-même universitaire et assure n'avoir jamais été sondée à ce propos. Toutefois, en cette période de COVID, une haute enquête n'a pas pu être faite. Nonobstant, les étudiants de l'Université de Genève sont les premiers intéressés et surtout les principaux touchés par le manque de place. Il aurait donc fallu les sonder prioritairement, et ce, d'une manière exacte et détaillée afin que leurs voix soient comptées.

Il est donc, à ce point, léger de considérer cette proposition de motion comme étant un faux problème dans la mesure où les investigations approfondies auprès des universitaires ont été absentes pour répondre au mieux à cette problématique.

Partant, la commission ne s'est pas correctement penchée sur la question et a totalement dénaturé le propos de cette proposition de motion et s'en est tenue à la fréquentation des autres bibliothèques, notamment municipales, aux collégiens, à la possibilité vite abandonnée de réaménager les places de travail (strapontin, tablettes, etc.). L'objet central étant d'effectivement réaménager, non pas l'espace, mais bien les horaires.

Mesdames et Messieurs les députées et députés universitaires, si vous êtes soucieux d'une garantie de la bonne marche de nos étudiants, il conviendrait que l'université étudie de plus près et avec les étudiants concernés les améliorations évidentes que cette proposition de motion soulève, voire une nouvelle étude plus approfondie pour un retour en commission.

Merci de votre attention.